



Communiqué de presse

Recours de La Poste française à un opérateur aérien étranger :

Les syndicats signataires d'ASL Airlines France dénoncent une casse sociale programmée et exigent des réponses claires sur l'avenir de la compagnie

Roissy CDG, le 2 décembre 2015 - A compter du 1^{er} janvier 2016, le Groupe La Poste à capitaux 100 % publics a indiqué vouloir affréter la société West Atlantic Cargo Airlines (WACA) pour opérer une partie de son service aérien national en lieu et place de son opérateur historique la compagnie française ASL Airlines France (ex-Europe Airpost). Les syndicats d'ASL Airlines France dénoncent cet affrètement qui fait craindre une casse sociale programmée à court terme pour les salariés d'ASL en France dans un contexte économique très concurrentiel et dégradé.

Tout en confortant l'usage de l'avion pour la distribution de ses services Chronopost et lettres prioritaires, le Groupe La Poste a confirmé au printemps dernier sa volonté de confier à la société WACA, non basée en France et dont les ramifications sont multiples en Europe, deux liaisons aériennes au départ de Roissy CDG, représentant à elles-seules 33 % du marché actuellement assuré par la compagnie ASL Airlines France. Les syndicats signataires d'ASL Airlines France craignent qu'une telle décision ne conduise à des licenciements secs pour les 465 salariés français de la compagnie.

Ils dénoncent une course au dumping social exercée par le Groupe La Poste qui, par ses choix, ne fait qu'encourager la concurrence déloyale d'un transporteur étranger au détriment de l'opérateur historique qu'elle a pourtant contribué à créer au moyen de fonds publics. Inquiets quant au non-respect de certaines règles sociales applicables par la compagnie WACA dans le cadre de vols opérés au départ de la France, les syndicats signataires ont interrogé à plusieurs reprises le Groupe La Poste sur le respect par cette compagnie de la législation sociale française, notamment en termes de cotisations sociales. Le Groupe La Poste n'a fourni aucune explication à ce jour.

Alors que le Gouvernement et les pouvoirs publics déclarent prioritaire la lutte contre le travail illégal et contre le chômage, les « hauts fonctionnaires » du Groupe La Poste n'hésitent pas à faire assurer un service public par une entreprise non basée en France et donc non soumise aux règles sociales qui y sont applicables et ce, au détriment de l'emploi français.

Les syndicats signataires ont entamé les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics. Ils n'hésiteront pas à engager la mobilisation des salariés et les actions qui s'imposent pour défendre leurs emplois.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Frédéric Malet, Président du Bureau ASL Airlines France du SNPL - 06 35 59 65 96

Marianne Segret, Délégué syndical CFE-CGC, PS ASL Airlines France - 06 27 50 41 49

Ahmed Baaboud, Délégué syndical FO, PS ASL Airlines France - 06 09 85 26 35

Vincent Nicoladie, Délégué syndical UNSA ASL Airlines France - 06 95 21 71 20

Jean-Louis Rocca, UFPL, secrétaire du CE, ASL Airlines France - 06 09 11 01 02